

**Date de convocation** : 24 janvier 2020

**Date d'affichage** : 24 janvier 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

Présents : 10

Votants : 11

---

*L'an deux mil vingt, le trente janvier, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude MICHEL, Maire.*

**Présents** : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Freddy PETIT, Daniel GOUCHET, Maïté ROUILLET, Patricia PEZET, Laurent MOREL.

**Excusés** : Stéphane DUMONTIER, Nathalie DELIQUE (donne pouvoir à David MICHEL)

**Absents** : Nicolas BAUSSARD,

**Secrétaire de séance** : Josette LECOINTE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

### **TARIFS 2020**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait bon de reconduire les tarifs des diverses prestations communales pour l'année 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de 2019 pour 2020, c'est-à-dire :

**Concession cimetièrre** : trentaine = 200 €, cinquantenaire = 300 €,

**Columbarium** : 10 ans = 400€, 20 ans = 700€, 30 ans = 800€

#### **Salle des Fêtes :**

1 Journée : 200 €

2 Journées : 300€

Vin d'honneur : 80 €

Le couvert : 1 €

Electricité : 0.10 € / KW

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

Salle non nettoyée : 50 €

casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

prise de clés avant la date = 20 €

#### **Location diverses à domicile :**

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

1 chaise : 1 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

1 banc : 3 €

### **RUE DU VERGENET : RENOVATION ET RENFORCEMENT VCS**

Monsieur le Maire propose de renforcer les bas-côtés de la rue du Vergenet et ensuite la mise en place d'un enrobé à chaud de 5 cm sur la totalité de la rue. Il présente une étude HT de 75 012.50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce projet sous réserve d'obtention de subvention de la DETR et du Conseil départemental, d'inscrire cette dépense au BP 2020 et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

### **RENOVATION ET ISOLATION CLASSE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire propose la rénovation et l'isolation de la seconde classe primaire et présente deux études :

- Plafond, isolation des murs, peinture : 7350 € HT
- Eclairage à leds : 1520 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces études, sous réserve d'obtention de subvention de la DETR et du Conseil départemental, d'inscrire cette dépense au BP 2020 et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

### **EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE POUR PYLONE ORANGE**

Monsieur le Maire rappelle que pour la création du Pylône de téléphonie Orange il a été nécessaire de réaliser une extension de 380 mètres du réseau électrique. Ces travaux ont été réalisés par le SDE 76, pour un montant total de 40 512.50 € dont la part à la charge de la Commune de Criquiers est de 15 444.00 €. Le montant de ces travaux sera remboursé à la Commune par la SNEF d'après la convention établie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de régler la facture au SDE 76 ainsi que le remboursement de ce montant par la SNEF le moment venu.

## **PROJET DE MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE**

Le projet d'adressage de la Commune est présenté au Conseil municipal. Chaque adresse a été vérifiée et mise à jour pour permettre une bonne mise en place de la future fibre optique.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité ce projet.

## **INSTALLATION RESERVE INCENDIE RUE DU BOUT LA HAUT**

Un artisan voulait construire un petit bâtiment pour son entreprise impasse du Bout la Haut, le permis de construire lui a été refusé car il n'y a pas de réserve incendie. Suite à la visite du SDIS, Monsieur le Maire propose l'installation d'une réserve incendie de 45 m<sup>3</sup> rue du Bout la haut. Il présente une étude HT 31 990 €. M. MOREL considère que c'est à l'artisan de financer sa défense incendie, M. le Maire lui répond que cette réserve servira également aux 5 habitations de cette impasse. M. MOREL accepte cette réponse et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce projet, les subventions de la DETR et du Conseil départemental seront sollicitées. La dépense sera inscrite au BP 2020 et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

## **REMBOURSEMENT LUBRIZOL**

M. le Maire informe qu'il avait sollicité une indemnisation par Lubrizol pour le nettoyage des clôtures des écoles et devant la mairie suite à l'incendie. Un versement de 278 € nous a été octroyé, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de cette somme.

## **EVACUATION DE L'EAU A BOIS DES PUIITS**

M. le Maire présente une facture de 1 200 € HT de la SARL MICHEL qui a réalisé deux tranchées d'infiltration pour évacuer l'eau de la route à Bois des Puits rue des Bouillets et rue du Camp d'Os. Ce procédé fonctionne bien à ce jour, cependant, M. le Maire ajoute que si l'ensemble de cette réalisation ne suffisait pas il serait envisageable de poser un drain pour évacuer l'eau vers le fond de l'herbage de l'agriculteur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de régler cette facture.

## **CREATION ARRET DE CAR BOIS DES PUIITS**

A l'entrée de Bois des Puits 5 enfants d'une même famille rejoignent à pied l'arrêt de car situé sur la place à 400 m et cela est très dangereux. Monsieur le Maire propose de solliciter un arrêt de car supplémentaire à l'entrée du hameau auprès de la Région et du Conseil Départemental. Il a étudié le problème avec les services de la Direction des Routes, la pose d'un trottoir le long de ce trajet ne mettrait pas plus en sécurité les enfants vu les virages et les bas-côtés parfois pas assez larges. La seule solution possible est donc la création d'un arrêt de car en face de l'habitation de ces enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce projet, et charge M. le Maire de demander les autorisations nécessaires.

## **BUREAU DE VOTE ELECTIONS DES 15 ET 22 MARS**

Mme MOREL, tête de liste aux futures élections, demande si elle peut avoir des membres de son équipe présents au bureau de vote. M. le Maire répond que oui mais en fonction des places disponibles car les Conseillers sortants sont prioritaires. Il ajoute qu'un premier bureau sera désigné ce jour mais revu par la suite car certains conseillers sont absents. Une convocation officielle sera envoyée à chaque membre retenu pour le bureau électoral et qu'il serait souhaitable qu'il y ait beaucoup de scrutateurs pour le dépouillement. Pour information toutes les opérations électorales se dérouleront dans la Salle des Fêtes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. MOREL s'étonne que derrière la Chapelle des Anthieux un calvaire a été enlevé et abimé. M. David MICHEL au courant du sujet répond que ce calvaire était déjà abimé et tombé au sol, qu'il a été déposé au bord du tas de branches et qu'il sera rénové et remis en place après les travaux.

- M. le Maire rappelle qu'il avait déjà parlé de réaliser la pose d'enrobé devant les entrées des maisons neuves, vu qu'à présent ces constructions sont soumises à la taxe d'aménagement, allant parfois jusqu'à 5000 € par maison. M. MOREL et M. GOUCHET considèrent que ce n'est pas à la Commune que revient cette charge et que de toute façon vu la proximité des élections municipales ce n'est pas le moment de prendre une telle délibération. M. le Maire annule donc ce projet.

- Dans le même registre M. le Maire donne lecture de la demande d'un habitant de Bois des Puits qui voudrait que la Commune mette des cailloux sur le bas-côté en face de son entrée. A nouveau M. MOREL et M. GOUCHET refusent cette proposition considérant que cela serait de la propagande électorale.
- M. le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aux Anthieux se terminent et que désormais un bureau d'étude va pouvoir finaliser le projet de chemin piétonnier. Deux Conseillers considèrent que cet aménagement coûteux n'a pas d'utilité à cet endroit. La majorité du Conseil municipal étant favorable le projet sera donc reposé après les élections.
- M. le Maire informe qu'il a également sollicité le SDE76 pour réaliser d'autres tranches d'éclairage public et effacement de réseaux : rue Principale (vers Pierremont), Bois des Puits (centre) et rue du Vergenet. Il précise que la Commune ne peut pas faire tout en même temps mais qu'il faut se presser tant qu'il y a des subventions. Pour information il rappelle que rue Principale en 2019 le coût total était de 340 000 € avec seulement 100 000 € environ à la charge de la Commune.
- Egalement il a travaillé sur l'accessibilité devant l'église et le monument aux morts, il souhaiterait que le même principe que devant la mairie soit réalisé : enrobé et pierres.
- M. le Maire informe qu'il avait sollicité un devis pour la fourniture de 4 abris de bus (1 place de l'école, 1 quartier de l'abbaye, 1 Pierremont et 1 Vergenet). Des subventions ont déjà été demandées, sans réponse à ce jour. Il pense qu'il faudra réaliser ces travaux sans subvention. D'autres devis seront demandés.

### QUESTIONS DIVERSES

- Mme ROBAC, présente dans la salle, demande ce qu'il en est de la fibre optique et si le n° 5 rue de l'Argilière est bien affecté à son gîte, Mme FOLLAIN répond que la mise en service devrait avoir lieu fin 2021 voir début 2022 et que le n°5 rue de l'Argilière a bien été répertorié. M. le Maire ajoute qu'ensuite les usagers seront démarchés par les opérateurs pour les branchements et que dans certains cas il est possible qu'un financement soit réclamé à l'abonné pour la traversée de route. M. LEVASSEUR fait remarquer que ce travail doit être réalisé par des entreprises agréées, M. le Maire répond que des petites entreprises locales sont tout à fait capables de le faire et la plus part du temps à moitié prix.
- M. LEVASSEUR reproche à M. le Maire de réaliser lui-même des travaux sans en avoir la capacité professionnelle (diplômes...) avec du matériel non-homologué. M. le Maire répond que dans de nombreuses petites Communes c'est ainsi et que si l'on fait tout faire par des entreprises agréées, dans 5 ans la Commune n'aura plus les moyens d'investir.
- M. LEVASSEUR revient également sur le problème de l'eau de la route qui d'après lui entre dans sa cave. M. le Maire l'informe qu'il a étudié ce problème, même s'il n'est pas sûr qu'il n'y ait que l'eau de la route, il pense qu'il faudrait poser un caniveau en traversée de route afin d'envoyer l'eau dans le fossé en face. M. GOUCHET fait remarquer que l'eau entrera ensuite dans l'herbage d'un particulier, M. le Maire répond que celui-ci est au courant et qu'il accepte cela du fait qu'il n'y a pas d'autre solution, d'ailleurs M. le Maire remercie vivement.

Fin de séance : 21 H 30

Maire,  
Claude MICHEL

Les Adjoints,  
Liliane FOLLAIN

Josette LECOINTE

David MICHEL

Les Conseillers,  
Mauricette JUBERT

Daniel GOUCHET

Patricia PEZET

Maïté ROUILLET

Laurent MOREL

Freddy PETIT

*Nathalie DELIQUE*